



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 11 DECEMBRE 2019

Ouverture de l'Assemblée par M. Pierre Bourgnon, Syndic, à 20h00 qui salue la présence de la commission financière, Mmes Marguet et Broye ainsi que Madame Julie Carron du bureau d'ingénieurs RWB.

Il informe que l'assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la loi sur les Communes du 25 septembre 1980 à savoir par:

- l'insertion d'un avis dans la Feuille officielle n° 48 du 29 novembre 2019.
- l'envoi à domicile d'une convocation tout ménage.
- l'affichage de la convocation au pilier public.

Ces trois opérations ont été effectuées dans un délai d'au moins 10 jours précédant la date de l'assemblée.

Aucune remarque n'est formulée sur le mode de convocation et le tractanda.

Personnes excusées : Mesdames et Messieurs Nicole Rappo, Julienne Cuennet, Laurent Andrey, Gilbert Cuennet, Sébastien Mettraux, Vincent Stulz.

M. Bourgnon informe que les débats sont enregistrés.

Nomination des scrutateurs :

A droite + table du conseil communal : M. Christian Moser

A gauche : M. Alain Rappo

Total des personnes présentes : 30

Majorité lors des votes : 16 (moitié + 1)

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 15 mai 2019

Conformément à l'art. 22 de la Loi sur les communes et à l'art. 13 de son Règlement d'exécution, le procès-verbal de l'Assemblée communale du 15 mai 2019 a été mis à disposition des citoyennes et citoyens au secrétariat communal durant les dix jours précédant la date de l'Assemblée communale de ce jour, durant les heures d'ouverture du bureau.

Aucune remarque n'est formulée à propos du procès-verbal.

Les personnes qui acceptent le procès-verbal de l'Assemblée communale du 15 mai 2019 lèvent la main.

Le procès-verbal est accepté par 30 oui

M. Bourgnon remercie Mme Renevey, pour la rédaction du procès-verbal.

2. Planification financière 2020-2024

M. Bourgnon présente la planification financière 2020-2024.

Elle est basée sur la période 2014 à 2018, en tenant compte des nouvelles dépenses et recettes intervenant ou prévues durant ces années.

L'estimation des recettes et des dépenses comporte beaucoup d'inconnues en raison de plusieurs facteurs que la commune ne maîtrise pas telles que la conjoncture économique et sociale, l'évolution démographique ou autre législation cantonale ou fédérale.

Le plan financier n'est pas une copie conforme de ce que seront les futurs budgets.

Il est à noter que pour les cinq dernières années les résultats effectifs ont été nettement supérieurs aux prévisions.

Les impôts spéciaux y ont eu un impact très important en influençant positivement le résultat des périodes 2014 à 2018, de Fr. 21'000.00 en 2018 à Fr. 86'000.00 en 2015.

Ils sont estimés pour 2020 à 2024 à Fr. 20'000.00, soit Fr. 10'000.00 pour l'impôts sur les gains immobiliers et Fr. 10'000.00 pour l'impôt sur les mutations. Ils ont été revus prudemment à la baisse sur la base des chiffres effectifs 2018 et 2019.

Les résultats des prévisions annuelles planifiées pour les cinq prochaines années sont les suivants :

pour 2020 la perte prévue est de Fr.102'000.00.

Sur la même base de calcul pour les années suivantes la perte annuelle est de :

2021 : Fr. 127'000.00

2022 : Fr. 108'000.00

2023 : Fr. 108'000.00

2024 : Fr. 105'000.00

En conclusion, M. Bourgnon informe qu'en l'état actuel de nos connaissances

- ☞ Les recettes fiscales futures budgétées ne couvrent plus les charges.
- ☞ Chaque nouvel investissement conséquent creusent encore notre perte.
- ☞ Les impôts spéciaux peuvent être de bonnes surprises.
- ☞ Une hausse d'impôt paraît, en l'état actuel de nos connaissances et sans changement majeur dans la structure de nos charges et produits, inéluctable.

QUESTIONS :

M. Michel Noguét

Demande sur quelle base l'augmentation inéluctable des impôts est calculée et quand doit elle intervenir.

M. Bourgnon

Informe qu'un budget peut être présenté avec une perte maximale de 5%. Pour l'instant les résultats effectifs sont chaque année supérieurs aux prévisions budgétaires, notamment par l'encaissement d'impôts spéciaux. C'est ce qui rend la prévision difficile. Par contre, si durant plusieurs années consécutives les recettes sont inférieures et qu'une perte est à déplorer dans les résultats effectifs, il sera nécessaire d'augmenter les impôts.

M. Alfred Kläy

Constata que la planification financière à 5 ans prévoit environ Fr.100'000.00 de perte par année, donc environ un demi-million dans 5 ans. Ne serait-il pas judicieux de prévoir une planification avec une augmentation d'impôts afin de présenter un budget neutre.

M. Bourgnon

Informe qu'il faut compter environ Fr. 15'000.00 par point d'impôt. Donc pour avoir un budget neutre il faudrait augmenter d'environ points les impôts. Comme les recettes effectives sont toujours nettement supérieures aux prévisions, le citoyens ne serait peut-être pas d'accord d'augmenter l'impôt alors qu'un bénéfice important se dégage finalement dans les comptes. C'est pourquoi le Conseil communal préfère continuer comme actuellement en espérant avoir de bonnes surprises d'année en année. Par contre, l'exercice qui va entraîner des pertes réelles devra faire réfléchir à la situation.

Mme Brigitte Marguet

La commission financière a examiné la planification financière présentée par M. Pierre Bourgnon lors de la séance du 20 novembre 2019.

Conformément à l'art. 86d de la LCo, elle préavise positivement la planification présentée en vue de son adoption par le Conseil communal.

M. Bourgnon rappelle que l'assemblée ne se prononce pas sur la planification financière. Elle est présentée pour information et dans un but de transparence avant la présentation du budget de fonctionnement 2020 et du nouvel investissement.

3. Budget 2020

3.1. Présentation du budget de fonctionnement 2020

M. Bourgnon présente le budget de fonctionnement 2020 qui se solde par une perte nette prévisible de Fr. 102'295.00. Ce montant représente un dépassement de 3.86%.

Le total des charges se monte à Fr. 2'752'285.00 pour un total de produits de Fr. 2'649'990.00 après neutralisation des imputations internes des intérêts et des amortissements ainsi que des charges et produits liés au Cercle scolaire.

M. Bourgnon présente les principales modifications par dicastère.

Administration

Cotisations aux assurances sociales (AVS-APG-AI)

Le montant des charges sociales budgété pour 2019 a été insuffisamment estimé. C'est pourquoi il a été adapté pour tenir compte de l'entier de la couverture à charge de la Commune. L'augmentation prévue est de Fr. 8'900.00.

Entretien des machines et du mobilier

Fr. 15'000.00 de plus sont prévus pour la mise à jour importante du programme comptable, liée à l'entrée en vigueur du nouveau modèle de comptes harmonisés (MCH2). A noter qu'il s'agit de la fourchette haute du devis de notre fournisseur informatique.

Ordre public

Assainissement des installations de tir

Un montant de Fr. 20'000.00 est budgété pour la réfection de la ciblerie, le changement de cibles ainsi que la dépollution de la butte de tir et l'installation de récupérateurs de balles du stand de tir de Prez-vers-Noréaz. L'engagement financier des communes concernées (Corserey, Noréaz,

Prez-vers-Noréaz et Ponthaux) est réparti en fonction du nombre d'habitants et du début d'utilisation des infrastructures de chacune. Le coût total des travaux d'entretien et d'amélioration des infrastructures à charge des quatre communes est devisé à Fr. 245'000.00.

Service des curatelles

Notre participation au service des curatelles augmente de Fr. 4'250.00. Il s'agit de charges liées.

Enseignement et formation

Les charges liées à la participation aux dépenses cantonales pour les écoles primaires augmente de Fr. 16'500.00. Notre participation au cercle scolaire primaire augmente elle aussi de Fr. 11'248.00. Quant aux charges du cycle d'orientation, elles sont également en augmentation de Fr. 10'000.00. Par contre, la participation aux coûts des institutions spécialisées pour personnes handicapées et écoles spécialisées diminue de Fr. 9'100.00.

Culte, culture et loisirs

Les dépenses pour le Conservatoire sont en diminution de Fr. 6'900.00. Elle est due à la baisse de la fréquentation des cours dispensés aux enfants de notre commune.

Santé

Globalement, pour ce dicastère, les charges liées augmentent d'environ Fr. 8'470.00.

Affaires sociales

Les charges liées de ce dicastère augmentent de Fr. 4'800.00 pour le service social (ARCOS).

Transports et communications

Un montant de Fr. 15'000.00 a été budgété pour l'entretien des routes. Il est pour une bonne part destiné au traitement de fissures à Nierlet-les-Bois.

Les intérêts liés aux financements de nos infrastructures routières sont en baisse de Fr. 7'600.00. Cette diminution est due aux conditions favorables sur le marché des capitaux.

Protection – aménagement de l'environnement

La prévision de l'attribution aux fonds de réserve de l'épuration est de Fr. 99'250.00 (+ Fr. 31'210.00). Les revenus liés aux taxes d'utilisation augmentent de Fr. 10'000.00 (prévus selon les montants effectivement encaissés en 2018-2019).

Nous prévoyons une diminution des recettes de Fr. 3'000.00 pour les ordures ménagères. Il s'agit d'une rétrocession inférieure aux années précédentes pour la revalorisation de certains déchets recyclés, tels que le verre et le papier/carton.

Un nouveau compte a été créé pour réaliser un certain nombre d'actions en relations avec « Le Portefeuille d'actions durables » mis en place par l'Etat de Fribourg et l'Association des Communes Fribourgeoises. Il s'agit de s'investir dans des projets ou actions permettant à notre niveau d'améliorer notre situation environnementale, économique et de solidarité sociale.

Parmi les premières mesures prises par le Conseil communal figurent la mise en place d'une commission « verte » et la participation aux cartes journalières CFF. Le montant global prévu pour ces actions est de Fr. 6'900.00.

Un nouveau poste de charges, liées aux projets et études de la Conférence régionale pour des infrastructures régionales et un développement régional coordonné a dû être créé. Le montant prévu à charge de la Commune est de Fr. 4'300.00.

Finances et impôts

Les impôts sur le revenu des personnes physiques sont en augmentation de Fr. 74'000.00 et celui sur la fortune de Fr. 29'000.00 par rapport à 2019. La prévision est basée sur la statistique du service cantonal des contributions.

Les prévision des impôts spéciaux ont été calculées avec prudence, ceux-ci étant très fluctuant et difficilement prévisibles.

La perception de la péréquation financière est en hausse de Fr. 6'791.00 en 2020.

Les intérêts des dettes sont en diminution en relation avec les conditions favorables sur le marché des capitaux. Les taux historiquement bas diminuent ainsi nettement la charge des dettes.

Les amortissements supplémentaires effectués lors du bouclage des comptes 2018 impactent également positivement l'exercice 2020.

Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat

La modification de la loi liée à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg est toujours en discussion au niveau cantonal. Cependant, quelle que soit la variante choisie, les communes devront participer aux coûts afin de pérenniser les rentes du personnel de l'Etat. Une provision de Fr. 35'000.00 est constituée pour 2020, correspondant au 1/3 de notre participation prévue. En effet, en fonction de la variante choisie notre Commune devrait vraisemblablement participer à hauteur de Fr.100'000.00.

Dépenses non spécifiées

Un montant de Fr. 30'000.00 a de nouveau été prévu pour des dépenses non spécifiées conformément à l'art. 91 Lco.

Ce compte permet au conseil communal d'y attribuer certaines dépenses non prévues lors de l'établissement du budget et de réagir rapidement dans le courant de l'année plutôt que de repousser des actions et projets à l'année suivantes.

QUESTIONS :

Il n'y a pas de questions et M. Bourgnon donne la parole à la commission financière pour son rapport.

Mme Brigitte Marguet

La commission financière a étudié le budget de fonctionnement 2020 présentant une perte de Fr. 102'295.00. Malgré la perte prévisionnelle, elle a constaté que les finances de la commune étaient tenues de manière rigoureuse et précise et recommande à l'Assemblée communale d'approuver le budget de fonctionnement 2020.

M. Bourgnon

Remercie la commission financière pour son rapport et passe au vote.

VOTE :

Que celles et ceux qui approuvent le budget de fonctionnement 2020 se prononcent par main levée.

Résultat : Le budget 2020 est accepté par 29 oui et 1 abstention.

M. Bourgnon remercie l'assemblée au nom du conseil communal, pour sa confiance.

3.2. Présentation du budget d'investissements 2020

Nouveaux investissements.

3.2.1. Mise en séparatif d'un collecteur d'eaux usées au centre du village de Nierlet-les-Bois

M. Bourgnon présente le projet du conseil communal qui consiste à construire un deuxième collecteur pour les eaux usées afin que le secteur soit équipé en système séparatif.

En effet, cette mise en séparatif figure parmi les mesures édictées dans le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) découlant de la loi sur les eaux.

Actuellement, le tronçon ne comporte qu'une seule conduite qui transporte toutes les eaux usées à la STEP de Grolley. Par conséquent, les eaux de pluie sont amenées à y être traitées, engendrant des coûts de fonctionnement inutiles.

Plus important, en cas de fortes pluies, un déversoir d'orage s'active et permet de rejeter une partie des eaux dans le milieu naturel, sans passer par la STEP générant évidemment une pollution.

Sont notamment inclus dans le montant de l'investissement : les honoraires du bureau d'ingénieur, les travaux préparatoires et installation, les travaux de génie civil, l'évacuation des déblais, la fourniture et pose des tuyaux et du goudron.

Plan financier :

Coût des travaux selon devis :	Fr. 176'000.00
Divers et imprévus :	<u>Fr. 24'000.00</u>
Montant total prévu :	Fr. 200'000.00

Financé par une dissolution de la réserve.

QUESTIONS

Il n'y a pas de questions et la parole est donnée à la commission financière pour son rapport.

Mme Brigitte Marguet

La commission financière est d'avis que l'investissement de Fr. 200'000.00 pour la mise en séparatif d'un collecteur d'eaux usées, financé par la réserve, est financièrement supportable.

VOTE :

Que celles-et ceux qui approuvent l'investissement de Fr. 200'000.00 pour la la mise en séparatif d'un collecteur d'eaux usées à Nierlet-les-Bois lèvent la main.

Résultat :

L'investissement est accepté par **30 oui**.

M. Bourgnon remercie l'assemblée pour sa décision.

4. Nouveau règlement communal relatif à la distribution d'eau potable

M. Bourgnon donne la parole à Mme Julie Carron du bureau d'ingénieurs RWB Fribourg SA pour l'explication du nouveau règlement.

Mme Carron donne une information sur les bases légales relatives aux taxes sur l'eau potable. Celles-ci sont composées d'une taxe unique, lors du raccordement au réseau et de taxes annuelles.

Les taxes annuelles sont composée d'une taxe de base et d'une taxe d'exploitation.

La nouvelle taxe de base est définie par un montant de Fr. 0.30 multiplié par la surface de la parcelle et multiplié par l'IBUS en vigueur sur la parcelle ou Fr. 0.12 par mètres cubes (ne concerne que la zone industrielle).

La taxe d'exploitation se base sur l'eau consommée à Fr. 1.25/m³, au lieu de Fr. 1.00 actuellement.

Mme Carron donne plusieurs exemples concrets d'application des nouvelles taxes sur la base de facturations effectives à Ponthaux afin que les citoyens présent puissent se faire une idée de leurs futures taxes.

QUESTIONS

Mme Valérie Progin

Demande pourquoi chaque règlement lié à l'utilisation de l'eau prend en compte la surface du terrain. Un propriétaire peut très bien avoir une toute petite maison sur une grande parcelle avec peu de consommation d'eau et devoir payer plus de taxe qu'un propriétaire avec une grande maison sur une petite parcelle.

Mme Carron

Informe que la loi cantonale définit la capacité de construire de la parcelle pour financer les infrastructures nécessaires à son équipement. Une grande parcelle pourrait accueillir plusieurs habitations dans le futur et les infrastructures doivent être dimensionnées dans cette optique.

Mme Valérie Progin

Demande s'il n'y a pas de marge de manœuvre quant à la prise en considération de la zone.

Mme Carron

Informe que la loi cantonale définit le calcul par l'IBUS (indice brut d'utilisation du sol) ou l'IOS indice d'occupation du sol qui sont prévus dans le règlement communal d'urbanisme.

M. Michel Noguét

Estime que ce règlement n'incite pas les citoyens à économiser l'eau. Il demande si les communes sont libres de fixer l'indice et dans quelle mesure l'égalité de traitement est respectée par la différence d'indice.

Mme Carron

Informe que les indices ont été définis par la Commune lors de l'établissement du règlement communal d'urbanisme (RCU) et du plan d'aménagement local (PAL). La surface totale des zones à construire ainsi que le coût des installations ont été pris en compte pour effectuer le calcul des taxes et ainsi assurer un maximum d'équité entre les propriétaires.

L'article 41 alinéa 3 lettre b) fait mention d'un calcul d'indice de masse effectué par rapport aux mètres cubes utilisés. Cette base de calcul est utilisée lorsqu'il n'est pas possible de calculer un IBUS ou un IOS, dans les zones industrielles. Ponthaux est concernée pour 12% de ces surfaces.

M. Alfred Kläy

Demande qui décide entre IBUS ou indice de masse.

Mme Carron

Répond que les surfaces avec indice de masse sont celle qui n'ont pas d'IBUS et vice-versa. Elle répète que les surfaces avec indice de masse sont les zones industrielles.

M. Alain Broye

Demande si l'IBUS comprend également la surface par étage, ce qui donne une équité entre les propriétaires d'immeubles et de villas individuelles.

Mme Carron

Répond par l'affirmative.

M. Michel Noguét

Demande si la taxe est calculée par rapport à la surface construite ou constructible.

Mme Carron

Répond qu'il s'agit de toutes les surfaces constructibles.

Il n'y a plus de question et M. Bourgnon propose le vote :

Que celles et ceux qui acceptent le nouveau règlement communal relatif à la distribution d'eau potable lèvent la main.

Résultat :

Le nouveau règlement communal relatif à la distribution d'eau potable est accepté par **23 oui, 5 non et 2 abstentions.**

5. Commission du développement durable (commission « verte »)

M. Bourgnon informe que le conseil communal a souhaité mettre en place cette commission, afin d'agir plus activement en faveur du développement durable en mettant en place des actions concrètes.

Il a jugé que l'appui de citoyens motivés et prêts à s'investir apporterait des compétences ainsi qu'une vision extérieure bénéfiques.

Quelques actions ont déjà été réalisées ou le seront par le Conseil communal, comme la modernisation de l'éclairage public, les opérations Coup de balai, notre participation à l'action de Caritas «Carte Culture», les fenêtres de l'Avent ou encore une participation de Fr. 10.– pour l'achat de cartes journalières CFF auprès d'autres communes.

Les buts fixés à cette commission sont de définir une vision de la Commune pour le futur et déterminer des objectifs. Elle pourra proposer et organiser des actions dans le domaine de l'écologie et pour favoriser le mieux vivre ensemble.

Composée de 5 membres, Viviane Beyeler, Véronique Scherer Kaeser, Saïd Braka, Marco Casagrande et Christian Moser, elle donnera des préavis à l'intention du Conseil communal qui prend les décisions.

Ces personnes sont d'ores et déjà à disposition pour toutes idées ou propositions.

6. Commission des 40 ans de la fusion Ponthaux-Nierlet

Le 1er janvier 1981 la nouvelle commune fusionnée de Ponthaux-Nierlet voyait officiellement le jour. 40 ans plus tard, le conseil communal propose de la fêter. Il s'agit là d'un prétexte pour réunir les habitants de nos villages. A cet effet, une commission a été créée.

Les buts fixés à cette commission sont de proposer des activités, des manifestations ou des animations pour fêter cet anniversaire, de les planifier et de les organiser avec l'appui du Conseil communal et de tout autre volontaire. Composée de 5 membres, Brigitte Marguet, Marie Stulz, Alain Rappo et Jan Salzmann, elle proposera des actions à l'intention du Conseil communal qui prend les décisions.

Nous recherchons toujours une 5ème personne pour compléter l'effectif. Prière de s'annoncer à la commune ou auprès d'un des membres en cas d'intérêt.

7. Divers

M. Bourgnon donne une information sur le projet de sécurisation du passage piétons à Ponthaux.

Celui-ci est ajourné. En effet, des contraintes supplémentaires demandées par le canton dans le cadre de l'approbation du plan d'aménagement local et de nouveaux projets ont modifié le dossier et le Conseil communal a décidé d'agir autrement.

En effet, plusieurs projets et chantiers dans les domaines de l'eau potable, de l'épuration, du chauffage à distance, de la réfection de la route communale seront étudiés au centre du village de Ponthaux dans les années futures et la réflexion est d'agir simultanément afin d'éviter des travaux à répétition.

Face à la complexité technique de ce dossier, le Conseil communal va élaborer un cahier des charges à l'intention de bureaux d'ingénieurs pour effectuer une étude de projet. Un crédit d'études devrait être demandé lors de la prochaine assemblée communale en 2020. Dès réception de cette étude, les décisions seront prises sur les objets prioritaires et les investissements à effectuer.

Au niveau sécuritaire, un système de Pédibus a été mis en place par le conseil des parents, sous la responsabilité des parents concernés. Personne ne s'y est intéressé pour l'instant.

Démission de M. Andrey de la commission financière. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec l'administration communale. Les candidatures seront proposées lors de la prochaine assemblée communale en élection.

M. Bourgnon donne la parole aux citoyens présents pour leurs questions.

M. Alfred Kläy

S'étonne que les charges liées cantonales augmentent pour les communes, alors que l'Etat se targue de faire de gros bénéfices. Il demande si les communes réagissent à cette situation.

M. Bourgnon

Informe qu'il s'agit de décisions politiques. Actuellement le canton thésaurise pour de grands projets futurs et les communes se débrouillent. Ponthaux n'a pas beaucoup de poids au niveau du canton et ne peut que prendre acte des décisions politiques. Cela peut être décourageant lorsque nous essayons d'économiser chaque sous et que le canton impose encore des charges supplémentaires, comme par exemple le renflouement de la caisse de pension pour un montant de Fr. 100'000.00.

M. Christophe Genilloud

Demande si la Commune songe à poser un radar informatif à l'entrée du village de Ponthaux, comme le font d'autres communes alentours. Pour sensibiliser les conducteurs à la vitesse dans le village.

M. Alain Broye

Informe qu'un radar pédagogique peut sensibiliser ponctuellement. Cependant, pour assurer une sécurité pérenne il faut des aménagements routiers importants qui nécessitent une réflexion plus globale.

La parole n'est plus demandée, M. Bourgnon clôt l'assemblée à 21h00. Il invite les personnes présentes à prendre le verre de l'amitié à l'auberge communale.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Syndic :


P. Bourgnon

La secrétaire :


S. Renevey

